



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/06/2024

Restitution de deux œuvres d'art spoliées pendant la Seconde Guerre mondiale suivie de leur donation au musée du Louvre par les ayants droit de Mathilde Javal

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, se réjouit de la restitution récente de deux tableaux, *Nature morte au jambon* de Floris van Schooten (XVII^e siècle, MNR 708) et *Mets, fruits et verres sur une table* de Pieter Binoit (XVII^e siècle, MNR 709) aux ayants droit de Mathilde Javal.

La Ministre remercie très chaleureusement la famille de Mathilde Javal qui a choisi de donner les deux œuvres afin qu'elles intègrent les collections nationales du musée du Louvre, où elles seront exposées à partir du 5 juin 2024, à l'occasion d'une exposition construite avec les ayants droit et le ministère de la Culture, qui évoque le souvenir de la famille Javal, une famille française juive originaire d'Alsace, et rappelle les spoliations et les violences subies par les familles juives sous l'Occupation. Avec cette donation, la famille de Mathilde Javal fait d'un musée public le lieu de la transmission d'une histoire familiale et nationale à la portée universelle.

Cette restitution est l'occasion d'honorer la mémoire de la famille Javal, persécutée et spoliée pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle rappelle tout particulièrement le souvenir d'Alice Javal, ainsi que d'Adolphe Javal et son épouse Mathilde née Helbronner, et de leurs deux filles Sabine et Isabelle, tous les cinq déportés et assassinés à Auschwitz.

La ministre de la Culture salue l'action conjointe des services du ministère de la Culture, des Archives nationales, du musée du Louvre et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), qui ont rendu possible l'identification de la propriétaire spoliée et la restitution. L'apport de *Généalogistes de France*, l'organisation nationale représentative des professionnels de la généalogie, qui a retrouvé les nombreux ayants droit de Mathilde Javal dans le cadre d'un mécénat de compétence, a été capital.

Enregistrés dans l'inventaire de la « récupération artistique », ces tableaux - placés sous la responsabilité du musée du Louvre depuis 1951 - faisaient partie des biens dits « Musées nationaux Récupération » (MNR), désignant de manière générique les 2 200 œuvres sélectionnées au début des années 1950 parmi les biens spoliés retrouvés en Allemagne à la fin de la Seconde Guerre mondiale, rapportés en France et non restitués. Les œuvres MNR ont été confiées à la garde des musées nationaux au début des années 1950 et peuvent, en cas de spoliation avérée, être restituées à leurs légitimes propriétaires.

Cette restitution s'inscrit dans le mouvement de recherche proactive sur la provenance des œuvres MNR, lancé en 2013, afin d'identifier leurs propriétaires avant-guerre, de déterminer s'ils ont été spoliés et, dans ce cas, de restituer les œuvres à leurs ayants droit. Cet engagement politique renouvelé a permis la hausse du nombre de restitutions d'œuvres MNR, notamment au cours des dix dernières années. Au total, 188 œuvres et objets MNR et assimilés ont été restitués depuis 1950, dont 80 depuis douze ans, parmi lesquels 52 ont été restitués à l'initiative de l'administration et des musées.

Dans le cas présent, les recherches proactives ont permis de comprendre que les deux tableaux, considérés par l'organisme de pillage nazi *Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR) comme relevant de la collection « Juralides », appartenaient en réalité à Mathilde Javal, dont l'hôtel particulier du 5, boulevard de la Tour-Maubourg, 7^e arrondissement, avait été occupé et vidé en 1944.

Dans le cadre d'un partenariat inédit passé en 2015, le ministère de la Culture a confié à *Généalogistes de France* le soin d'identifier les héritiers actuels des propriétaires de plusieurs œuvres spoliées, dont les deux tableaux de Mathilde Javal. *Généalogistes de France* a ainsi accepté de faire bénéficier gracieusement le ministère de la Culture de son savoir-faire sous la forme d'un mécénat de compétence.

Enfin, saisie par la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), placée auprès du Premier ministre, a recommandé, à l'issue de la séance du 10 septembre 2021, la restitution des deux œuvres.

Le ministère de la Culture et les musées et bibliothèques concernés poursuivent leurs efforts, en lien avec la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, pour identifier, tant parmi les objets MNR que dans les collections publiques, les biens culturels spoliés et leurs propriétaires, et rendre possibles de nouvelles restitutions, en réparation des spoliations.

Les notices des œuvres restituées sont disponibles sur la base Rose Valland :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00708>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00709>

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr